



DEMANDE DE CONTRÔLE DE
CONCEPTION
D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (ANC)
INSTALLATION NEUVE OU RÉHABILITÉE

ANC 02

CADRE RÉSERVÉ A LA MAIRIE

Dossier reçu en mairie le : Numéro de DP (extension habitation) :

Numéro de PC : Numéro de PA :

CADRE RÉSERVÉ AU SPANC

Dossier reçu au SPANC le : N° dossier SPANC :

Nature du projet : Permis de construire Permis d'Aménager Déclaration Préalable Réhabilitation

COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE

TITRE : Monsieur Madame Date de naissance ou n° SIRET (champ obligatoire) :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TEL : MAIL :@ :
(fixe et/ou port.)

COORDONNÉES DU CONCEPTEUR DU PROJET (ARCHITECTE, MAITRE D'ŒUVRE...)

RAISON SOCIALE :

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

TEL : MAIL :@ :
(fixe et/ou port.)

SITUATION DU PROJET

Localisation

ADRESSE : BAT, ESC, APT, ETAGE... :

CODE POSTAL : COMMUNE :

REFERENCES CADASTRALES: SECTION(S)..... NUMERO PARCELLE(S) :

TYPE DE ZONAGE : ZONE DE PREVENTION DES RISQUES: OUI NON

TYPE DE CONSTRUCTION (PAVILLON, COLLECTIF, COMMERCES...):

TYPE D'HABITATION : PRINCIPALE SECONDAIRE TEMPS D'OCCUPATION : MOIS/ANNEE

NOMBRE PIÈCES PRINCIPALES : NOMBRE DE CHAMBRES ET BUREAUX :

NOMBRE D'OCCUPANTS :

TerrainSuperficie du terrain : m² Superficie disponible pour l'ANC :m²Le terrain est-il desservi par un réseau d'eau potable? OUI NON Si non, préciser: puits autres :Pente: faible (<5%) moyenne (entre 5 et 10%) forte (>10%)Présence d'un captage (puits ou forage) sur ou à proximité du terrain? OUI NON Est-il destiné à la consommation humaine ? OUI NON**Si le puits est situé à moins de 35 mètres du dispositif envisagé, joindre l'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée. De plus, tout captage doit faire l'objet d'une déclaration en mairie conformément à l'Article L2224-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.****DESTINATION DES EAUX PLUVIALES** Rejet en surface (fossé, ...) Infiltration sur la parcelle Rétention (cuve, mare, ...) Autre, préciser :**Rappel : le rejet des eaux pluviales vers l'assainissement non collectif est interdit. Il doit être géré séparément des eaux usées et à l'intérieur de la parcelle.****PIÈCES A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT (à la présente demande)** **Un exemplaire de l'Etude de définition de la filière d'assainissement conforme au cahier des charges du SPANC* comprenant :** Une étude de sol avec localisation des sondages, coupe du sol, test de perméabilité Une étude des contraintes de la parcelle (superficie disponible, pente, etc...) La description (coupe, profil) et le dimensionnement de la filière (collecte, prétraitement, traitement, rejet) Les notices du constructeur précisant le mode d'utilisation et d'entretien des ouvrages Un plan de situation de la parcelle au 1/25000^{ème} Un plan de masse du projet de l'installation au 1/500^{ème} sur base cadastrale Un plan en coupe de la filière et de l'habitation (recommandé) **Le présent formulaire dûment complété, daté et signé** **Le règlement de la redevance instaurée par le SPANC pour le contrôle de conception (chèque à l'ordre du Trésor Public ou paiement en espèces uniquement au SPANC, 19 rue Jean-Louis Chanoine à DREUX)** Le cas échéant, **une autorisation de rejet et/ou de servitude de passage en domaine privé** Le cas échéant, **une attestation sur l'honneur** si présence d'un puits à moins de 35 m du dispositif

* disponible sur le site internet de l'Agglo du Pays de Dreux

DISPOSITIF D'ANC ENVISAGÉ**Prétraitement**Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles prétraitées séparément? OUI NON Fosse toutes eaux :m³ Autre (préciser) : Relèvement éventuel par une pompe vers le dispositif d'épuration Ventilation primaire Ventilation secondaire avec un extracteur statique ou éolien**Autres dispositifs de prétraitement éventuels :** Préfiltre de :m³ Bac à graisse de :m³ Autres (préciser) :

DISPOSITIF D'ANC ENVISAGÉ (SUITE)

Traitement

Distance minimale : par rapport à l'habitation :m (≥ 5 m)
par rapport aux limites de propriétés :m (≥ 3 m)
par rapport aux arbres :m (≥ 3 m)

Filières avec infiltration par le sol

- Tranchées d'épandage à faible profondeur (tuyau à 30 cm de la surface maximum)
Nombre de tranchées : Longueur totale :m
- Lit d'épandage à faible profondeur (tuyau à 30 cm de la surface maximum)
Longueur :m Largeur :m Surface :m²
- Tertre d'infiltration
Longueur :m Largeur :m Surface :m²
- Filtre à sable vertical non drainé
Longueur :m Largeur :m Surface :m²

Filières drainées

- Filtre à sable vertical drainé
Longueur :m Largeur :m Surface :m²
- Filtre à sable horizontal drainé
Longueur :m Largeur :m Surface :m²
- Massif de zéolithe (filtre compact)
Épaisseur :m Surface :m²
- Filières agréées : Numéro national d'agrément :
Modèle : Nombre d'EH :
- Autres (à préciser) :
Longueur :m Largeur :m Surface :m²

Rejet (pour les dispositifs drainés uniquement)

- Tranchées d'infiltration : Dimensions
- Réseau d'eaux pluviales (joindre l'autorisation de rejet de L'Agglo du Pays de Dreux)
- Cours d'eau (joindre l'autorisation de rejet)
- Puits d'infiltration (joindre l'étude hydrogéologique et l'autorisation de rejet)
- Autres (fossé, mare, ...), préciser :(joindre l'autorisation de rejet, le cas échéant)

Rappel : Les rejets, même d'eaux traitées, sont interdits dans un puisard, puits perdu, puits désaffecté...



ⓘ POUR LE BON DÉROULEMENT DU CONTRÔLE

Le propriétaire doit veiller à :

- ❖ **Fournir les éléments nécessaires au contrôle**, tout dossier incomplet aboutira sur un avis défavorable.

Déclaration du demandeur

A) Je confirme avoir pris connaissance des conditions financières de réalisation du contrôle :

PRESTATION	RENSEIGNEMENTS DÉLIVRÉS	Coût 2026 (TTC)*
Contrôle de conception	<ul style="list-style-type: none">• Avis sur la conformité de la filière d'ANC prévue	181,37 €
Dossier incomplet	<ul style="list-style-type: none">• Impossibilité d'effectuer le contrôle pour manque de pièces• Nécessité de plusieurs instructions du SPANC	30,76 €

*Tarifs actualisables chaque année – (TVA 10%)

La réalisation d'un **contrôle de conception pour la mise en place d'une installation d'assainissement non collectif est obligatoire** afin de statuer sur le caractère conforme des dispositifs qui sont envisagés.

B) Je m'engage à :

- Payer le coût du contrôle et les éventuels coûts supplémentaires (dossier incomplet), **auprès de la régie de recette du SPANC par chèque à l'ordre du Trésor Public** ou espèces uniquement au SPANC, 19 rue Jean-Louis Chanoine à DREUX;
- Ne pas entreprendre les travaux **AVANT** réception de l'**AVIS FAVORABLE** du SPANC
- Respecter le **projet d'assainissement en son entier tel que validé** par le service (emplacement de l'installation, sortie des eaux usées, dimensionnement...)
- Réaliser l'installation d'ANC, conformément à la réglementation en vigueur et aux dispositions fixées par le SPANC.
- Prévenir le SPANC, **7 JOURS OUVRÉS AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX** pour convenir d'un rendez-vous pour effectuer le contrôle de bonne exécution des travaux.

DATE :

SIGNATURE :